

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 22 JANVIER 2004**

Présents

Exécutif	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint
Conseil Municipal	Mmes Lesley CHERUBINI, Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER, MM. Alain CORTHAY (Président), André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Pierre PRICAT, Florio TOGNI	
Personnel communal	M. Michel VAZQUEZ	secrétaire
Autres	Deux habitants de Meinier.	
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	M. Eric ODDIN	conseiller municipal

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2003
2. Communications diverses du Maire
3. Projets de délibération
01/2004 - CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE (ACCÈS AU PARKING SOUTERRAIN) ET D'EMPIÈTEMENT AU PROFIT DE LA PARCELLE N° 1285, ET REMBOURSEMENT DU COÛT DE CONSTRUCTION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING SOUTERRAIN SIS SUR LA PARCELLE N° 1332
4. Rapports des commissions
5. Propositions individuelles
6. Divers.

A 19 heures, une présentation de l'exposition prévue du projet d'aménagement du centre du village et du projet de centre sportif est faite par les mandataires correspondants.

Ensuite, le Président ouvre la séance du Conseil à 20h25.

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2003**

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

2) **Communications diverses du Maire**

- a) **Projet de centre sportif de Rouelbeau** : Concernant les coûts engendrés par la réalisation de terrains de tennis en dur en lieu et place de la terre battue, le maintien de terrains de football synthétiques - précisions demandées lors du précédent Conseil municipal, le Maire passe la parole à Michel Périllat. Celui-ci explique que différentes variantes sont possibles, dans le même esprit que les options pour une voiture par exemple. Un des premiers points en faveur des terrains de foot synthétiques concerne le roulement des équipes ; en effet, il est possible de jouer non stop sur ce type de terrain, alors que pour le gazon, un certain temps est nécessaire pour permettre à la nature de se renouveler. Deuxième option demandée : les terrains de tennis en dur. M. Schuler, du bureau Bugna (mandataire), expose les différences de prix. Pour un terrain de foot synthétique (terrain B), le surcoût est de CHF. 460'000.-. Pour les terrains de tennis, les terrains en dur impliqueraient de tout refaire à neuf, car on ne peut rien récupérer des terrains actuels bétonnés. La plus-value serait de CHF 406'000.- pour les trois terrains en terre battue.

M. Pascal Olivier, architecte-paysagiste, précise encore les avantages de chaque option : le gazon synthétique permet effectivement une plus grande souplesse / rotation au niveau du jeu, car il est possible de jouer 15-20 minutes après une pluie. 2^{ème} aspect à retenir : l'entretien d'une surface naturelle est important selon la qualité que l'on recherche. Pour le gazon synthétique, l'entretien est nul, si ce n'est qu'il faut souffler quelques feuilles de temps à autre. Par ailleurs, la durabilité des terrains synthétiques se prolonge d'année en année car la qualité s'améliore constamment.

Pour les terrains de tennis, la terre battue en constitue la « Rolls », mais coûte cher, l'entretien étant constant ; les surfaces dures par contre ne nécessitent aucun entretien et ont une bonne souplesse, si l'on parle bien sûr du « greenset », qui n'a rien à voir avec la dureté - pénible pour le dos - des surfaces en béton.

Le Maire rappelle que le nouveau coût estimé avec deux terrains de football naturels drainés, et sans remettre les terrains de tennis à neuf, mais en rénovant partiellement ceux en dur en remettant une couche par-dessus, serait d'environ 5.6 millions de Francs, déduction faite de la subvention de CHF 800'000.- environ qui devrait être obtenue. Le surcoût de construction pour les 3 terrains en dur refaits à neuf reviendrait donc à CHF 200-250'000.- puisque l'on déduirait les frais prévus dans le projet actuel pour la rénovation partielle des terrains existants. Pour le foot, le surcoût du terrain synthétique est de CHF 460'000.-.

André Favre demande si l'on peut chiffrer le montant de l'entretien d'un terrain « naturel », en tenant compte du fauchage, l'arrosage, le marquage, etc. Le Maire répond que selon les chiffres qui avaient été fournis, il fallait compter 7-8 ans pour amortir la différence de coût entre un terrain synthétique et un terrain naturel. Malheureusement, le crédit à voter n'explique pas cette différence ; si l'on choisit cette option, il faudrait donner cette information au public pour l'expliquer. Olivier Ménétreay demande s'il est possible de simplement refaire une couche sur les terrains de tennis en dur actuels, malgré le fait qu'ils soient fendus par endroits. Selon Pascal Olivier, il était déjà prévu, dans le projet actuel, de

chercher l'origine de cette fente avant, car il serait totalement inutile de simplement refaire les terrains sans résoudre d'abord ce problème.

Information complémentaire du Maire : l'autorisation de construire pour le troisième terrain de football va être retirée car elle n'est pas nécessaire, selon discussion avec M. Joly du DIAE. En effet, nous pouvons placer des buts pour jouer sans problème. Il est clair, pour répondre à la question d'Olivier Ménétreay et d'André Favre, qu'il faudra demander une autorisation de construire si l'on souhaite un deuxième terrain synthétique dans le futur par exemple, à cet endroit.

Pour conclure, le montant du devis actuel sera augmenté du surcoût occasionné par le terrain de football synthétique et/ou des terrains de tennis, selon l'option choisie. Comme le précise Olivier Ménétreay, les terrains de tennis doivent de toute façon être refaits, que ce soit sous la forme d'une rénovation ou d'une refonte totale. Corinne Ménétreay-M. repose la question concernant la faible différence de coût induite par la suppression du sous-sol prévue dans le devis 2. M. Schuler répond qu'initialement, le bâtiment était prévu en béton armé, ce qui donnait une rigidité plus importante et nécessitait donc moins de fondations. Maintenant, dans la solution proposée, les murs sont en maçonnerie, donc la dalle n'a plus cette rigidité, ce qui implique des travaux de fondation plus importants. Par contre, bien que ces modifications n'apportent pas d'économie substantielle dans le poste précis relatif au sous-sol, les retombées se retrouvent de manière plus importante dans d'autres postes.

Etienne Murisier rappelle qu'en plus du coût d'entretien propre aux terrains non synthétiques, il faut prévoir une bonne partie du temps de travail d'un employé communal pour cela. A titre d'exemple, selon information obtenue auprès d'une commune genevoise, aucun entretien n'a été fait sur leur terrain synthétique depuis 10 ans, et il est en parfait état.

- b) **Eric Oddin** : Le Maire lit sa lettre de démission, ainsi que la carte de son épouse en remerciement pour l'envoi du Conseil. Le remplaçant d'Eric Oddin sera Léon Piller, pour lequel la confirmation du service des votations est attendue.
- c) **Projet Niederhauser** : Nous avons demandé d'acquérir 10-12 places de parking pour la Mairie. Le projet présenté prévoit 2 niveaux, le premier avec 23 places pour la mairie, et le second pour les habitants de l'immeuble. Cette variante étant excessive au niveau prix et nombre de places (CHF 42'000.- x 23 !!), une nouvelle proposition va être faite. Pierre Pricat reprend le terme de PPE en demandant pourquoi ce choix plutôt qu'une proposition de logements mixtes. Le Maire rappelle que la commune n'a absolument pas son mot à dire concernant le choix du type de logement, sur un projet privé.
- d) **Repas des aînés** : Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation ou qui ont aidé lors de ce repas.
- e) **Pompiers** : Merci également aux pompiers de Meinier et de Jussy pour leur intervention rapide et efficace lors de l'incendie.
- f) **Personnel communal** : Guy Jotterand a informé qu'il cessait ses activités en tant qu'employé communal au 30 avril 2004. Il restera mandaté pour certaines tâches définies au sein de la commune. Une verrée de départ aura probablement lieu le 30 avril en mairie, à confirmer avec Guy.
- g) **Sécurité - modération de trafic** : Nous avons eu une réunion le 9 janvier avec l'OTC, la police, etc. pour discuter de la sécurité et de la modération du trafic dans la commune. Michel Périllat fait un point de la situation : concernant la route de Compois, il en ressort que sept limitations de vitesse différentes existent sur le tracé allant du carrefour de Jussy à celui de la Pallanterie, dont une vitesse excessive dans cette dernière zone. Les relevés radar ont aidé à trouver une solution plus adaptée. Depuis Essert jusqu'à la Pallanterie, la limitation serait à 50 km/h, et sur le reste du parcours, une ligne continue permettrait d'éviter les dépassements à vive allure. Certains stop sont également prévus. D'autre part, la

signalisation - datant de 28 ans - sera remplacée sur la route cantonale et communale, la partie communale étant aux frais de la commune bien sûr.

Comme le précise Etienne Murisier - confirmé par Michel Périllat, la signalétique communale sera plus moderne et conviviale, du style de celle d'Hermance, comme cela avait été discuté en commission. Il est clair que ceci ne concerne pas la route cantonale.

Le Maire informe encore que la modération de trafic démarrera à la route de Gy en mars, sous réserve de l'avancement des travaux par les SIG précise Michel Périllat. D'autre part, l'éclairage public prévu sur la route de Gy – une trentaine de candélabres - sera pris en charge presque en totalité par l'état (150 à 160'000.- d'économies).

- h) **Aide humanitaire** : CHF 5'000.- ont été versés au CICR pour aider la population de l'Iran (Bam) à se remettre du tremblement de terre récent.
- i) **Le Respect ça change la vie** : Une conférence de presse va avoir lieu la semaine prochaine sur le sujet. Nous avons lancé un appel à toutes les commissions pour proposer une action au moins sur « Le Respect ». Certaines actions ont été menées, dont celle sur les déchets, et le Maire encourage à nouveau tous les membres à travailler dans ce sens. Etienne Murisier rappelle l'action de ramassage des déchets dans la commune qui a été menée dans ce cadre.
- j) **Planning du centre du village et du centre sportif** : Il a été revu et corrigé. Un exemplaire est distribué aux personnes présentes. Tout d'abord, il est demandé d'avancer la prochaine séance du Conseil à 19h au lieu de 20h15, afin d'avoir plus de temps pour en parler en détail. Ensuite, le Maire rappelle l'expo qui aura lieu du 8 au 12 mars, avec des séances d'information / à thème les 9 et 12. Il est précisé, concernant la partie dédiée au centre du village, que l'accent doit absolument être mis sur le fait que cette exposition ne reflète que des idées de concepts proposées par des étudiants, qui pourraient servir de base de réflexion, mais qu'en aucun cas cela ne traduit un projet concret de la commune. D'autre part, il vaudrait la peine d'avoir une équipe spécialisée pour présenter le tout (maquette du centre sportif, morceaux de gazon synthétique, etc.), pour que l'information à la population soit la plus complète possible et que l'on se donne ainsi un maximum de chances d'aboutir.
- k) **Personnel du GIAP** : Nous en parlerons à huis clos tout à l'heure, et sans la présence de Martine Schlatter puisqu'elle fait partie du personnel.

3) Projets de délibération (annexée)

- **01/2004 – CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE (ACCÈS AU PARKING SOUTERRAIN) ET D'EMPIÈTEMENT AU PROFIT DE LA PARCELLE N° 1285, ET REMBOURSEMENT DU COÛT DE CONSTRUCTION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING SOUTERRAIN SIS SUR LA PARCELLE N° 1332 :**

Le Maire explique quelques détails relatifs à cette délibération, et répond aux diverses questions qu'elle soulève. A la demande du Président, le secrétaire lit la délibération.

➔ **Le Conseil vote et l'accepte à l'unanimité.**

4) Rapports des commissions

- a) **ASAD – Action Sociale & Aide au Développement**

Repas des aînés : Etienne Murisier propose que la mise en place des tables et les diverses tâches affectées à ce repas annuel soient planifiées à l'avance avec les personnes annoncées présentes, pour simplifier et améliorer l'organisation, et afin que chacun sache ce qu'il a à faire.

Campagne Berthet : Elle sera peut-être ouverte les jeudis toute la journée pour les aînés pour des activités variées, et éventuellement aussi pour la population à terme. Infos suivront. Le repas mensuel continuera à avoir lieu avec le soutien de la commission et des aînés.

Exposition de M. Spreter : L'expo a eu un franc succès, avec de nombreuses visites - entre 50 à 150 personnes par jour. Malheureusement, seuls deux tableaux ont été vendus, pour un montant total de CHF 1'800.-, à cause du prix relativement élevé de ceux-ci. M. Spreter souhaite que la totalité de ses tableaux reste exposée à Berthet, et que la commune choisisse quelques tableaux à titre de remerciements pour sa participation à la fondation.

Tarifs TPG : La commission propose que la commune achète quelques abonnements transmissibles (CHF 100.- mensuels), en créant une dynamique de solidarité pour les mamans, les jeunes de la commune, etc.

Marie-Rose Charvoz ajoute, en réponse à la remarque de Florio Togni lors du précédent Conseil, que nous avons obtenu la réponse du département concernant la suppression des demi-tarifs pour les aînés. Il ressort que nous étions le dernier canton à bénéficier de cette réduction pour les aînés. D'autre part, l'élargissement du réseau (Unireso – pays et canton voisins, Mouettes, CFF, etc.) les ont obligé à supprimer cette particularité. Toutefois, d'autres alternatives existent et sont peu utilisées, tels l'abonnement réduit de 35% si on le prend mensuellement, la participation maintenue de l'OCPA, l'abonnement transmissible de CHF 100.-, etc. Une séance d'information va avoir lieu le 2 ou 3 février avec des représentants des TPG pour répondre aux questions des aînés. Etienne Murisier tient à préciser que cette augmentation de tarif ne concerne pas que les aînés, elle touche également les familles avec des adolescents, et la proposition des abonnements transmissibles n'a pas d'impact dans ce cas précis.

Corinne Ménétrety-M. rajoute qu'elle a lu (dans la FAO ?) que l'on pouvait aussi avoir recours à des transports gratuits effectués par des chauffeurs bénévoles.

Etablissements publics : Marie-Rose Charvoz propose de discuter avec les propriétaires / gérants des établissements de la commune pour éviter qu'ils soient fermés en même temps pendant les fêtes de fin d'année. En effet, du 27 décembre 2003 au 5 janvier 2004, aucun établissement n'était ouvert à Meinier, ce qui a provoqué une rupture dans le lien social au sein de la population.

b) PEEJ – Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans)

Florio Togni informe qu'une discussion / réflexion va avoir lieu avec les jardinières d'enfants prochainement sur des projets de développement de la structure de la petite enfance. D'autre part, la viabilité et la faisabilité du Pédibus va être discutée dans les deux prochains mois, ainsi que les dessins des jeux du préau, rajoute Lesley Cherubini.

c) EEV – Environnement & Espaces Verts

Gestion des déchets : Une personne d'Ecodéchets a été mandatée pour faire une analyse plus pointue de l'augmentation des déchets (+5%), car les déchets triés augmentent alors que les non-triés ne diminuent pas. Peut-être est-ce dû à la Pallanterie ; M. Pradervant va examiner cela en détail. Il faut aussi voir s'il n'y a pas de « tourisme déchets », puisque les déchetteries à Meinier sont efficaces et bien conçues. Concernant les déchets verts, leur récolte est volontairement mise de côté, car la zone de compostage risquerait sinon de ne plus être agréée.

Trois Nants : La plantation des noyers est en cours sur « l'avenue Danel » (40 plants). La parcelle de Mme Boujon également est en cours. Un projet est en discussion pour une mise en vert le long de la route vers la Pallanterie, en remplaçant les peupliers sous forme de haie. Marie-Rose Charvoz précise, en réponse à la question d'Etienne Murisier, que tout

agriculteur qui voudrait être intégré dans le projet des Trois Nants, pour obtenir des arbres fruitiers par exemple dans le cadre du plan de surface de compensation, doit prendre contact avec la chambre d'agriculture. Trois conseillers municipaux s'offusquent que l'argent des communes, qui était censé être dévolu à la rénovation d'anciens vergers, soit utilisé à la création de nouveaux « vieux » vergers. Etienne Murisier précise que les CHF 22'000.- versés par la commune ne correspondent qu'à la participation au projet des Trois Nants, alors que s'il avait fallu effectuer ces plantations nous-même, le prix aurait été beaucoup plus élevé. D'autre part, nous avons grâce à cela l'accord des agriculteurs, ce qui n'est de loin pas négligeable.

d) ARA – Agriculture, Routes & Assainissement

Olivier Ménétrety informe que le prochain rendez-vous lié à la modération de trafic est fixé au 3 février.

e) GEBA – Gestion des Bâtiments

Lesley Cherubini mentionne le léger déplacement en arrière de la barrière du préau de l'école, qui va être effectué pour faciliter l'accès aux handicapés ou aux personnes transportant de lourdes charges.

f) SCL – Sport, Culture & Loisirs

RAS. Concernant le Bourru, André Favre répond à la demande de renseignements du Président, en précisant que l'Amicale informera les autorités en temps voulu.

g) FIN – Finances

Pierre Pricat informe Martine Schlatter, absente lors de la précédente séance, que la prochaine aura lieu le 3.2 à 19h.

h) IRV – Information, Réclamations & Votations

François Mégevand informe que le bulletin communal du printemps va être discuté lors de la prochaine séance. Quant à la plaquette communale, elle est en cours de vérification avant impression.

i) AME – Aménagement

Le Président rappelle que le cycle des cinq séances principales sur le PDC est terminé, et que le planning de Pascal Tanari suivra pour 2004.

5) Propositions individuelles

Il s'agit d'une erreur lors de l'établissement de l'ordre du jour ; en effet, aucune proposition individuelle n'était prévue.

6) Divers

a) Affiches officielles : Marlène Favre fait remarquer que la convocation du Conseil Municipal n'ont pas été affichées dans les hameaux. Le secrétaire en prend note, cette lacune sera comblée.

b) Messes à Meinier : Pierre Pricat demande que le panneau indiquant les messes soit changé. Michel Périllat répond que la demande a été effectuée.

- c) **Plans de la Commune** : Pierre Pricat fait remarquer que le panneau situé vers la fontaine à Essert est à l'envers. Le nord indique le sud... A tourner svp.
- d) **Aménagement des hameaux** : André Favre demande où en sont ces projets. Le Maire répond que ce sera repris dans le cadre du Plan Directeur Communal.
- e) **Location des tables et bancs** : Le Président rappelle que le Conseil est en attente de la décision de l'exécutif.
- **GIAP** : Le Président instaure le huit clos, et Martine Schlatter quitte également la salle, puisqu'il s'agit d'une discussion concernant le personnel du GIAP dont elle fait partie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2004 à 19 heures.

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal

Le Président du Conseil Municipal

Meinier, le 26 février 2004 /mv

Annexe : - tableau du coût du centre sportif avec les plus-values relatives aux variantes des terrains de football et tennis